



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection du captage de la source de la Feuille Renarde sur le territoire de la commune d'IVREY et de SAINT-THIÉBAUD.**

Par arrêté préfectoral n° DCPAT/BCIE/20210917 du 17 septembre 2021, a été prescrite une enquête publique préalable à la DUP visant à la dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection du captage de la source de la Feuille Renarde et à autoriser la commune d'Ivrey à traiter et distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine à partir de ce captage.

Cette enquête se déroulera du **mercredi 6 octobre 2021 au jeudi 21 octobre 2021 à 17h00** soit pendant 16 jours consécutifs, sur le territoire des communes d'IVREY et de SAINT-THIÉBAUD.

Le maître d'ouvrage est la commune d'IVREY dont le siège social est situé au 2 Rue de la Tille, Ivrey (39110) où toute information peut-être obtenu auprès de Monsieur le maire, Jean-François CETRE (03 84 73 01 56).

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés aux mairies d'Ivrey et de Saint-Thiébaud pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, soit :

- le jeudi de 8h00 à 12h00 (mairie de Saint-Thiébaud),
- le jeudi de 13h00 à 17h00 (mairie d'Ivrey).

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'État dans le Jura à l'adresse suivante [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Déclarations d'utilité publique > DUP Captage > Commune d'IVREY - captage de la source Feuille Renarde.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'Ivrey où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Marc GRENARD, qui l'annexera au registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique du **mercredi 6 octobre 2021 au jeudi 21 octobre 2021 à 17h00** à l'adresse suivante :

[pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr) (en précisant l'objet : Captage de la source Feuille Renarde).

Monsieur Marc GRENARD est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il recevra personnellement les observations du public aux mairies ci-dessous dans le respect des mesures barrières :

- Jeudi 7 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 à Ivrey,
- Jeudi 14 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 à Saint-Thiébaud,
- Jeudi 21 octobre 2021 de 15h00 à 17h00 à Ivrey.

Toute personne concernée pourra, à l'issue de l'enquête, demander la communication des conclusions du commissaire-enquêteur aux mairies de Ivrey et de Saint-Thiébaud ou à la préfecture du Jura – Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement (BCIE) (sur le site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)).

Le préfet du Jura est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique, déclarer d'utilité publique les périmètres de protection de la source précitée.